Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [12]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert-Droz, Jenny

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276232

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Neuchâtel

Pour une retraite à la carte

Mesdames A.-L. Stauffer et E. Abplanalp ont déposé au Grand Conseil un postulat invitant le Conseil d'Etat à étudier les moyens de faire bénéficier au plus vite le personnel de l'Etat d'une préparation à la retraite et à examiner la possibilité, pour les assurés à la caisse de pension de l'Etat, de prendre leur retraite progressivement, d'envisager par la même occasion les mesures qui faciliteraient aux entreprises une généralisation de la retraite progressive.

L'ADF fait le point

Les déléguées de l'ADF, réunies en assemblée générale à La Chaux-de-Fonds, ont pris conscience, avec regret, à travers le rapport d'activité de la présidente cantonale, du ralentissement des activités de l'association. Il est vrai qu'aucun fait saillant n'est venu la stimuler et que l'âge assez avancé des effectifs en est cause indirectement, sans excuser pour autant un désintéressement.

Après avoir reconduit le comité cantonal dans son actuelle composition, l'assemblée retint pour immédiats et urgents une étude de la diversité des cas AVS et de l'aide complémentaire, une information substancielle par les pouvoirs publics et un contrôle attentif des cotisations versées à l'AVS par les patrons.

L'assemblée a réclamé de l'Association un contact régulier avec les conseillères générales, des grandes communes tout spécialement, indispensable pour être tenues au courant des objets débattus dans les législatifs communaux, touchant à la condition féminine et aux acquis dans ce domaine.

La partie statutaire achevée, les déléguées suivirent avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Mme Marie-Josèphe Lachat, préposée au Bureau de la condition féminine du canton du Jura, sur ses expériences, activités et succès dans l'exercice de ses fonctions. L'idée d'un organisme semblable dans notre canton étant en germe, il était indiqué que l'on s'informât sur ce qui s'est déjà fait ailleurs.

A l'issue de cette conférence, au cours de laquelle Mme Lachat nous expliqua la création, le fonctionnement, les programmes et les succès du Bureau, l'assemblée des déléguées décida de charger les responsables cantonales de rechercher et d'étudier les moyens de créer un bureau de la condition féminine pour le canton de Neuchâtel.

Jenny Humbert-Droz

Valais

Les femmes parlementaires

Le 11 octobre dernier, les bureaux du Grand Conseil des cantons romands, bernois et tessinois se rencontraient à Fribourg pour traiter ensemble le thème : « L'expérience des femmes au sein des parlements cantonaux ».

Tous les cantons, à l'exception du Valais, s'y firent représenter par une délégation mixte. En effet, le bureau du Grand Conseil valaisan, comme beaucoup d'autres, ne comprend pas de femmes. Il décida donc d'envoyer une délégation de 8 hommes qui firent part, avec la précision que l'on imagine, de l'expérience de leurs collègues féminines.

Le président du Grand Conseil, interpellé à ce sujet lors de la dernière session parlementaire, expliqua qu'il avait préféré renoncer à se faire accompagner par une femme « de manière à éviter toute jalousie quant à son choix ! »

Il ajouta qu'il avait expliqué à ses collègues romands que les députées valaisannes avaient imprimé un changement psychologique aux débats. « Sans vouloir perdre notre propre place au sein de la Haute Assemblée, nous souhaitons que les dames parlementaires soient encore plus nombreuses lors de la prochaine période législative », devait-il conclure. On s'en serait douté !

Ajoutons qu'avec ses 5 % de députées, le parlement valaisan est celui qui affiche le taux le plus bas de Suisse romande.

Cilette Cretton

Un autre langage

Celles qui ont encore en mémoire le prêche sur l'humilité et l'obéissance, prononcé à l'intention de l'épouse au jour du mariage, celles qui ont été élevées à l'ombre du couvent, prudes enfants de Marie, dans l'ignorance et la crainte de leur corps — elles sont encore légion — ont écouté avec gratitude les paroles de Mme Dr Irmi Rey-Stocker, chef du service de gynécologie et d'obstétrique de l'hôpital de Sierre, agrégé de la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne où elle dirige une consultation spécialisée pour les petites filles, les adolescentes et une équipe de chercheurs, titulaire du Prix Schering 1979.

Jamais ne fut aussi nombreuse la participation aux rencontres féminines de Martigny. Bien des patientes s'étaient jointes aux membres des associations pour entendre son exposé « Femmes aujourd'hui, comment assumer les différents âges de la vie ».

Elle en évoque les divers aspects, les étapes, insistant sur son caractère évolutif qui, sans cesse, nous remet en question et nous oblige à un nouvel effort d'adaptation. « Il faut savoir laisser derrière soi les ébauches les plus aimées. »

Elle rend les parents attentifs aux difficultés, à la vulnérabilité des adolescentes. Met en garde les jeunes femmes qui risquent de s'isoler dans la cellule familiale et de se limiter au service de la mère et de l'épouse. Incite celles dont les enfants ont grandi à exercer une activité stimulante, professionnelle, bénévole ou de loisirs. Peu importe la voie que chacune choisit, pourvu qu'elle y trouve épanouissement, non dans le renoncement, mais dans l'épanouissement de sa personnalité. Une vie saine, enrichissante, lui permettra de freiner le processus du vieillissement et, quand l'heure viendra, d'accepter la fin comme une mise à disposition pour une autre forme de vie.

Propos du médecin qui décrit l'équilibre délicat de ce corps féminin, si résistant en son apparente fragilité, menacé à tout âge par la maladie, mais capable de se battre et de vaincre, pour autant qu'on le surveille régulièrement et le soigne assez tôt. Propos d'une femme à l'écoute d'autres femmes, de tous les âges et de tous les milieux, pour leur apporter dans la souffrance physique ou morale, remède et réconfort.

F. B.

Berne francophone

Des femmes exposent à Bienne

Du 8 novembre au 6 décembre, quelque 150 membres de la Société des femmes peintres, sculpteurs et artisans suisses présentent leurs travaux à l'Ecole professionnelle de Bienne. Cette société a été fondée en 1902, à Lausanne. Elle compte 78 ans d'existence et 24 expositions. Les membres de la société n'entendent pas fusionner avec la SPSAS, Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, qui leur a fait des avances, il y a deux ans. Ces dames se méfient d'être invitées pour grossir les rangs (et les recettes) de ces messieurs. Elles préfèrent travailler à la promotion des femmes artistes. Et puis, elles ont de la mémoire ! En son temps, Ferdinand Hodler n'avait-il pas dit : « On n'a que faire des bonnes femmes ! » quand il eut à se prononcer sur leur admission au sein de la SPSAS ?

Sait-on que les commandes publiques vont pour environ 5 % aux femmes artistes ? On constate que dans plusieurs domaines du monde artistique les femmes sont désavantagées. Il n'est donc pas question, pour le moment, d'abandonner une association féminine alors qu'il y a encore beaucoup à faire pour être reconnue au même titre que les artistes masculins. C'est l'avis de la présidente, Mme Ruth Mentha.

Nouvelle orientation du GFFD

Le Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) a organisé une fête, en octobre, à Reconvilier. Par une conférence de presse, Mme G. Aubry et ses collaboratrices ont fait connaître la nouvelle orientation que prendra le mouvement. Les membres du GFFD s'occuperont davantage de la formation des jeunes ; ces dames ont pris leurs distances par rapport aux activités des mouvements antiséparatistes en disant qu'elles ne descendront plus dans la rue. Le GFFD a également affirmé qu'il se voulait étranger à toute violence.

La fête permit aux membres du GFFD de présenter des ouvrages en grand nombre, ouvrages qui furent vendus au profit de jeunes victimes des heurts de La Ferrière, en 1979.

A.-M. S.